

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DECEMBRE 2021

COMMUNE DE CHALIFERT

PROCES VERBAL

L'an deux mil vingt et un à vingt heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. SIMON, Maire.

Etaient présents : M. SIMON, M.TRAEGER, M. DELBECQ, , Mme CARILLON, Mme MATOS, M. WATREMEZ, M.VOISIN, M.THEODORE, M.HARMANT.

Etaient absents excusés :

Mme ALLOUACHE (pouvoir à M. WATTREMEZ)

Mme NOEL (pouvoir à M.TRAEGER)

Mme SORRENTINO (pouvoir à M.DELBECQ)

Mme DI FAZIO (pouvoir à Mme CARILLON)

Mme MARQUES (pouvoir à M.HARMANT)

Absent :

M. AIREAUDEAU

Secrétaire de séance : M. THEODORE

En début de séance, M le Maire demande à pouvoir rajouter 3 points, ce que les membres du Conseil Municipal acceptent.

1 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 21 OCTOBRE 2021

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide le procès-verbal de la séance du 21 octobre 2021

2 – FINANCES - Autorisation pour engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement en 2022 avant le vote du budget primitif

Après avoir entendu l'exposé de M le Maire et pour permettre le bon déroulement des projets et actions en investissement, en attente du vote du budget primitif,

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise l'ouverture des crédits en investissement pour 2022 à hauteur du quart des crédits ouverts en 2021, soit :

2051	Concessions et droits	4.000€
2111	Terrains nus	24.625€
2113	Terrains aménagés autres que voiries	31.250€
21311	Hôtel de ville	5.000€
21312	Bâtiments scolaires	5.000€
2135	Installations générales, agencements	12.500€
2138	Autres constructions	135.000€
2152	Installations de voiries	7.000€
2158	autres installations	750€
2183	Matériels de bureau et informatiques	375€
2184	Mobilier	12.500€
2188	Autres immobilisations	5.275€
2313	Constructions	325.000€
2315	Installations, matériels et outillages	110.140€

3 – FINANCES – Subvention Ecole numérique

Après avoir entendu M le Maire exposer que dans le cadre du Plan de relance, la ville qui a répondu à un appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires, peut obtenir une subvention, pour l'acquisition de tableaux numériques et tablettes

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise M le Maire à signer la convention permettant le versement de cette subvention

4 – INTERCOMMUNALITE – Demande d'adhésion à la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire de la commune de Villevaudé

Après avoir entendu M le Maire exposer la demande d'adhésion à la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire présentée par la commune de Villevaudé,

A l'unanimité, le Conseil Municipal donne un avis favorable à la demande de la commune de Villevaudé

5- RESSOURCES HUMAINES – Création de poste

Après avoir entendu M le Maire exposer que pour répondre à une bonne organisation de service, il convient de créer un poste d'agent d'entretien des espaces verts à 14h

A l'unanimité, le conseil Municipal autorise la création d'un poste d'agent d'entretien des espaces verts

Permet que sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté, cet emploi puisse être occupé par un agent contractuel sur la base de l'article 3-2 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984

Permet que la rémunération de ces agents contractuels soit calculée par référence à la grille indiciaire du grade d'emploi du premier grade de recrutement au 1^{er} échelon, ainsi que les primes et indemnités liées à ce grade

Précise que les crédits sont inscrits au budget

6 – RESSOURCES HUMAINES – Parcours Emploi Compétences (PEC)

Après avoir entendu M le Maire exposer que dans une démarche d'aide à l'insertion professionnelle, la Ville pourrait recruter des agents dans le cadre des parcours emploi compétences (PEC) qui ont remplacé les contrats aidés depuis le 1^{er} janvier 2018.

Les postes concernés pourraient être : agent d'accueil, assistant de direction

A l'Unanimité, le Conseil Municipal autorise M le Maire à recourir à ce type de contrat et à signer tous les documents relatifs à sa mise en place

7 – TARIFS COLONIES DE VACANCES - ANNULATION DE LA DELIBERATION DU 10 JUIN 2021

Après avoir entendu M le Maire exposer qu'il convient d'annuler et de remplacer la délibération du 10 juin 2021 en raison d'une erreur sur le taux de la participation communale sur la tranche tarifaire 4

A l'Unanimité, le Conseil Municipal annule la délibération 21-17 du 10 juin 2021 et vote les taux de participation communale suivants

Tranche 1	50%
Tranche 2	40%
Tranche 3	30%
Tranche 4	25%
Tranche 5	10%
Tranche 6	5%

Et confirme le mode de calcul du quotient familial et l'absence de participation communale au-delà de la tranche 6 et pour les invités.

M. HARMANT évoque l'obligation de pass sanitaire, M. VOISIN précise que c'est surtout la SNCF qui l'exige et précise que l'on gèrera en fonction de la situation sanitaire.

QUESTIONS DIVERSES

A l'aide d'un power point, M le Maire et M. TRAEGER présentent le projet d'extension de la salle polyvalente ainsi que les travaux d'agrandissement de l'école et de l'espace de restauration, en soulignant l'opportunité de regrouper l'accueil des enfants que cela représente.

Ils évoquent également les possibilités de déplacer l'accueil périscolaire des petits et des grands dans les locaux commerciaux achetés récemment par la Ville, ce qui permettra d'affecter la salle polyvalente uniquement aux activités de motricité.

L'objectif est de pouvoir intégrer les nouveaux locaux au cours de l'année scolaire 22/23

La réunion publique prévue pour informer la population ne peut avoir lieu compte tenu des conditions sanitaires actuelles, une communication sur ce dossier sera réalisée sous une autre forme.

En réponse à M. HARMANT, M. le Maire précise que la traversée entre les deux sites sera protégée et précise que le parc ne sera pas du tout touché par ces travaux.

A la question de M. HARMANT sur les panneaux solaires, M le Maire indique qu'après étude, cette installation n'a pas d'intérêt significatif.

Il est souligné que ce nouveau projet permet d'avoir une superficie beaucoup plus importante, d'avoir deux salles de restauration 1 pour les grands 1 pour les petits et d'organiser un espace de livraison en RDC.

M. le Maire répond ensuite aux questions posées par le groupe minoritaire

Boîte aux lettres : Une demande va être faite à la Poste pour la réinstaller

Catastrophe naturelle : le détail des dossiers envoyés en Préfecture est le suivant =

7 dossiers pour inondation

7 dossiers pour sécheresse

Encaissement des produits liés au service Enfance : Le retard dans les encaissements est lié à la fois au changement de régisseur et au changement de logiciel

En fin de séance, M. VOISIN fait un appel aux volontaires pour effectuer l'opération de recensement de mi- janvier à mi- février 2022.

La séance est levée à 21h44

Le Maire

Laurent SIMON